Consultation de la société civile menée par le SLNG pour le Panel de haut niveau des éminentes personnalités chargé du programme de développement pour l'après 2015

décembre 2012 – janvier 2013

Introduction

A la demande du Secrétariat pour le Panel de haut niveau des éminentes personnalités chargé du programme de développement pour l'après-2015 des Nations Unies (#Post2015HLP), le Service de Liaison des Nations Unies avec les organisations non gouvernementales (SLNG) a mené une consultation en ligne afin de recueillir les points de vue de la société civile afin que le Panel ait pu les prendre en considération durant sa réunion à Monrovia au Libéria qui s'est tenue du 30 janvier au 2 février 2013. Cette consultation, menée sur la page web « www.worldwewant2015.org/Post2015HLP », a reçu près de 800 réponses de 134 organisations participantes, de réseaux internationaux et de répondants individuels au moyen de contributions en ligne et par email.

A la fin du mois de novembre 2012, le Panel de haut niveau des éminentes personnalités chargé du programme de développement pour l'après-2015 a publié une série de 24 questions clés qu'il examinera au cours de ses travaux. Avec l'aide du SLNG, le Secrétariat du Panel a sélectionné et réorganisé environ deux tiers de ces questions pour cette consultation auprès de la société civile, afin d'éviter la répétition de sujets de consultation déjà traités dans la consultation de la société civile menée en octobre-novembre 2012.

La sélection des questions a été organisée autour de deux thèmes principaux:
A) La forme et le contenu du cadre de développement pour l'après-2015;
B) Le partenariat et la responsabilité pour le développement.

La liste des questions sélectionnées pour cette consultation est disponible sur www.worldwewant2015.org/Post2015HLP – incluant des liens pour accéder aux réponses reçues – et en format PDF ici.

À travers des citations et des résumés des contributions et des discussions, le rapport de la consultation (disponible ici en anglais) donne un aperçu des principales recommandations de la société civile sur chacune des questions de la consultation. Dans ce rapport, une section autonome rend compte de chaque question et, en conséquence, il y a un certain chevauchement et des répétitions dans le contenu des réponses des 13 questions. Ce chevauchement devrait être considéré comme un indicateur de ce que les contributeurs perçoivent comme essentiel à la discussion. Les thèmes qui reviennent tout au long du rapport de synthèse sont identifiés dans le résumé ci-dessous.

En raison de la durée limitée et de la nature de la consultation en ligne, le présent rapport ne vise pas à représenter l'éventail complet des opinions de la société civile et des autres parties prenantes sur le programme de développement pour l'après-2015. Le SLNG s'est cependant efforcé de décrire toutes les perspectives évoquées dans la consultation en ligne. Le SLNG reconnaît la grande qualité et la diversité des contributions reçues lors de cette consultation, et tient à remercier tous les participants. Pour accéder aux contributions, ou à la liste des contributeurs, veuillez cliquer sur le lien correspondant :

(1) Liste des contributeurs
(2) Document de compilation des réponses aux questions de la consultation:
Fichier Excel Fichier PDF

Résumé des conclusions de la consultation

« Le prochain cadre devrait porter sur les trois dimensions du développement durable de façon intégrée et être universellement applicable », a recommandé WWF International, en accord avec la grande majorité des contributeurs. Il est observé un quasi consensus absolu parmi toutes les observations pour dire qu'il faut établir un cadre global suffisamment souple pour permettre des ajustements en fonction des besoins régionaux, nationaux et locaux, ainsi que des priorités et des budgets. L'inclusion du principe de « responsabilités communes mais différenciées » est essentielle et apporterait une amélioration majeure par rapport aux Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), selon plusieurs répondants.

De nombreux contributeurs, y compris l'Association pour les droits des femmes et le développement (AWID), Social Watch, et le Consortium international de l'incapacité et le développement (International Disability and Development Consortium, IDDC), ont indiqué que le nouveau cadre de développement doit adopter une approche globale, fondée sur les droits, et que les principes d'égalité, d'équité, de non-discrimination et de participation inclusive doivent être au fondement de ses politiques et pratiques.

L'approche fondée sur les droits doit être guidée par l'ensemble des obligations relatives aux droits de l'homme déjà acceptées par les États membres, y compris les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels. Cela permettrait au cadre d'être « réellement efficace pour changer la vie de tous ceux qui vivent dans la pauvreté », selon l'Amnesty International, et contribuerait à assurer que les groupes marginalisés et les autres personnes victimes de discrimination, que ce soit en termes de sexe, d'ethnie, d'handicap, d'orientation sexuelle, ou d'autres facteurs, soient inclus dans les gains de développement. Les soumissions ont révélé un intérêt marqué pour le renforcement des mécanismes de responsabilisation dans le cadre de développement pour l'après-2015. Les contributeurs ont plaidé pour une interaction constructive entre les mécanismes existants de responsabilité liés aux droits de l'homme (au niveau national et international) et l'infrastructure pour le suivi, l'examen et la responsabilisation de l'après-2015.

Les droits de l'homme à la participation ont été soulignés par de nombreux répondants, non seulement pour obtenir un cadre juste aux niveaux national et international, mais également pour une mise en œuvre de qualité. Ils ont souligné que la conception du cadre pour l'après-2015 devrait être un processus itératif impliquant une participation régulière, significative et inclusive de toutes les parties prenantes, en particulier des plus pauvres et des personnes les plus marginalisées, dont les besoins et les droits doivent être pris en charge dans ce cadre.

Les répondants ont insisté sur le fait que la conception du cadre doit aborder les causes structurelles et profondes de la pauvreté, les inégalités, l'instabilité économique et le développement non durable, ainsi que « les facteurs fondamentaux qui exacerbent la vulnérabilité des populations pauvres et marginalisées », comme spécifié par le Campagne pour les Objectifs des peuples pour le développement durable, et soutenu par le Forum européen de la jeunesse et Save the Children. Un accent particulier a été mis sur la nécessité que l'égalité, la non-discrimination et l'autonomisation soient incorporés de façon uniforme dans tous les buts et objectifs du nouveau cadre. De nombreuses organisations ont demandé que le nouveau cadre de développement promeuve la création d'emplois décents, l'éducation, et la protection sociale pour les populations les plus pauvres et les plus marginalisées afin de renforcer la résilience.

Les contributeurs ont également demandé que ce nouveau cadre pour l'après-2015 complète les mesures de revenus et de croissance économique – des mesures de développement – avec des indicateurs plus larges pour mesurer le bien-être humain; de plus, beaucoup d'entre eux se sont montrés très critiques à propos de la « croissance

économique » en elle-même. Des exemples ont été donnés venant des économies émergentes où les modèles de croissance rapide se traduisent par une augmentation rapide des inégalités, une insécurité économique, une plus grande marginalisation, et une accélération de la destruction de l'environnement. « Repenser le modèle économique dominant » a été un thème récurrent. Des organisations ont demandé que le futur cadre promeuve des mesures de réforme financière, et ont souligné la nécessité de mettre en œuvre des mesures équitables pour protéger l'environnement.

De nombreuses organisations ont affirmé que l'établissement d'une distinction entre les programmes de développement et les programmes de durabilité était une division artificielle, trompeuse et même nuisible; les contributeurs ont donc appelé à la mise en place d'un processus unifié, transparent et inclusif qui mènerait à un cadre de développement pour l'après-2015 unique.

Voici de courts résumés des contributions reçues pour chacune des questions de la consultation.

A. La forme et le contenu du cadre de développement pour l'après-2015

A1) En se basant sur les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), quelles leçons peut-on tirer de la définition d'objectifs pour avoir un maximum d'effets?

Les forces et les faiblesses des OMD ont mis en lumière des enseignements importants qui – selon les répondants – devraient être considérés lors de la définition d'objectifs pour avoir un maximum d'effets. De nombreuses organisations ont critiqué les OMD pour avoir établi un programme de développement très étroitement défini et cloisonné, et ont donc affirmé que les objectifs futurs devraient soutenir une vision plus globale et cohérente de développement, qui met l'accent non seulement sur certaines « fins », mais traite également de problèmes structurels qui peuvent freiner le développement (par exemple les questions liées aux politiques macroéconomiques, au changement climatique, ou encore à la paix et la sécurité). Les répondants ont souligné que les objectifs futurs devraient se renforcer mutuellement et être holistiques, concrets, simples à communiquer, accessibles et ambitieux, mais réalistes. Ces objectifs doivent être pertinents, reconnus comme appartenant à tous les pays et doivent tenir compte des différents niveaux de développement. Comme les OMD mettent l'accent sur la quantité plutôt que sur la qualité, ils n'ont pas réussi à résoudre les problèmes auxquels sont confrontés les groupes marginalisés, et ont dissimulé et perpétué les inégalités dans et entre les pays, ont souligné les contributeurs. Les objectifs futurs, par conséquent, devraient être plus que « juste un accord entre les gouvernements des pays riches et pauvres », et devraient résulter des besoins des personnes éprouvant la pauvreté et ses impacts. Le cadre pour l'après-2015 devrait être fondé sur les droits de l'homme et les principes d'égalité, refléter les sources et l'aspect multidimensionnel de la pauvreté et promouvoir la bonne gouvernance et les institutions démocratiques, y compris par le suivi et les mécanismes de responsabilité solides.

A2) Comment le nouveau programme de développement devrait-il prendre en compte les dimensions de croissance économique, d'équité, d'égalité sociale et de durabilité environnementale? Un accent sur l'éradication de la pauvreté est-il suffisamment large pour couvrir l'ensemble des questions liées au développement durable?

Mettre l'accent sur l'éradication de la pauvreté, comme dimension essentielle du nouveau cadre, a été largement considéré comme trop étroit pour répondre à l'éventail des questions de développement durable. La plupart des contributions ont insisté sur la nécessité d'un

cadre intégré et plusieurs ont suggéré que l'ensemble des obligations relatives aux droits de l'homme constituent la base d'une approche plus holistique, en particulier si celles-ci peuvent être élargies pour inclure les droits des générations futures et le droit à un environnement sain. Le modèle économique dominant doit être repensé pour s'attaquer aux causes structurelles de la pauvreté, des inégalités et de la dégradation de l'environnement, ont souligné les contributeurs; des propositions ont été faites pour transformer les systèmes économiques et sociaux pour un avenir plus durable et équitable, y compris par les approches qui ne sont pas basées sur le marché.

A3) Quels éléments devraient être inclus dans le nouveau programme de développement ? Quel est le rôle des Objectifs de développement durable (ODD) dans le cadre plus large d'un programme de développement pour l'après-2015 ? Comment le processus des ODD peut-il s'aligner sur le processus de l'après-2015?

Les contributeurs ont lancé un appel retentissant pour que les droits de l'homme, guidés par l'ensemble des obligations déjà convenues par les États membres, soient ancrés dans le cadre de développement pour l'après-2015. Les répondants ont suggéré des éléments à une longue liste, quoique non exhaustive, de propositions de dimensions à incorporer dans le cadre. Il s'agit notamment de: l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; le soutien aux personnes handicapées de tous âges, la gestion des risques et la réduction de la vulnérabilité; la consolidation de la paix et la résolution non-violente des conflits, l'éducation, la protection sociale, le travail décent, l'accès à des ressources naturelles propres et durables et à des services de base; et la cohérence des politiques pour le développement. Il y avait un large consensus parmi les contributions pour affirmer que les processus de l'après-2015 et les Objectifs de développement durable (ODD) doivent être intégrés; Save the Children, pour sa part, a suggéré que la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les OMD qui se tiendra en septembre 2013 serait le moment idéal pour combiner les deux processus. Les contributeurs ont identifié le développement et les enjeux du développement durable comme « intrinsèquement liés » – comme l'a exprimé le Réseau de la population et de la durabilité (Population and Sustainability Network) – et, par conséquent ils ont exprimé la volonté que les processus de l'ONU cherchent à les aborder de manière unifiée.

A4) En gardant à l'esprit que les personnes pauvres et vulnérables ne peuvent pas avoir la capacité de participer directement à une consultation en ligne, la question suivante posée par le Panel s'adressent également aux individus et aux organisations de la société civile qui s'engagent, directement et régulièrement, auprès de ces personnes : « Quelles sont les problématiques que les personnes pauvres et vulnérables considèrent elles-mêmes comme prioritaires ? ».

De nombreuses contributions ont affirmé que cette question particulière devrait être adressée directement aux populations pauvres et vulnérables, par exemple au moyen de consultations hors-ligne ou par d'autres moyens qui faciliteraient la participation des citoyens. Il y avait un large consensus sur la nécessité cruciale de veiller à ce que les voix des populations et communautés pauvres et vulnérables soient entendues, notamment pour déterminer leurs besoins et s'assurer de l'exécution de leurs droits. « Il est essentiel que les voix du Sud guident le processus de la création d'un cadre de développement mondial » a vivement conseillé l'organisation Health Poverty Action, tandis que l'Association pour les droits des femmes et le développement (AWID) a souligné que leur « force collective, leur connaissance et leur résilience » doivent être reconnues. Les questions prioritaires qui ont émergé sont les suivantes: la création productive d'emplois décents ; la nourriture et une meilleure nutrition ; des soins de santé de qualité ; une éducation de qualité à prix abordable ; un accès durable à l'eau, tant pour l'eau potable que les installations sanitaires ; l'accès à un logement décent et abordable ; des énergies efficaces et abordables ; un environnement propre et l'utilisation équitable des ressources naturelles ; la sécurité, à la fois personnelle et celle de la communauté ; l'accès à la terre ; la lutte contre les impacts du

changement climatique ; la gouvernance participative et la prise de décision, ainsi que l'accès à l'information. De nombreux participants ont indiqué que le nouveau cadre de développement devrait adopter une approche globale, fondée sur les droits, et que les principes d'égalité, d'équité, de non-discrimination ainsi que la participation inclusive devraient être au fondement de ses politiques et ses pratiques. Ils ont soutenu qu'une telle approche permettrait que les populations les plus marginalisées puissent bénéficier du développement et de la croissance, et deviennent des agents actifs du changement.

A5) Comment le nouveau programme de développement devrait-il aborder le thème de la résilience face aux crises ?

De nombreux intervenants ont indiqué que le cadre de développement pour l'après-2015 doit mettre l'accent sur le renforcement de la résilience aux crises, y compris: l'échec des mécanismes des marchés (financiers), la dégradation de l'environnement, notamment le changement climatique, les catastrophes naturelles, les graves pénuries alimentaires, la pénurie d'énergie et les conflits. Save the Children a appelé à l'intégration des programmes de viabilité de l'environnement, du développement et de la réduction des risques de catastrophe, et en particulier des résultats de l'examen du Cadre d'action de Hyogo. Les répondants ont exprimé la conviction que le cadre pour l'après-2015 doit adopter une approche fondée sur les droits et promouvoir l'équité pour renforcer la résilience mondiale. Un certain nombre de contributions ont demandé que le futur cadre promeuve des mesures financières, y compris des incitations économiques, des mesures fiscales, une réglementation financière transparente, l'interdiction de la spéculation sur les denrées alimentaires, et une réforme des institutions financières internationales. Certaines organisations, dont Social Watch, ont appelé à la promotion de la création d'emplois décents, de l'éducation et de la protection sociale pour les populations les plus pauvres et les plus marginalisées. De nombreuses contributions ont souligné la nécessité de renforcer la résilience à l'environnement, notamment en s'attaquant aux défis de développement induits par le changement climatique. Enfin, les répondants ont préconisé d'ériger la sécurité alimentaire et la souveraineté alimentaire comme des éléments importants de la résilience des communautés.

A6) De quelle manière le nouveau programme de développement devrait-il refléter les défis particuliers auxquels sont confrontés les pauvres vivant dans des situations de conflit et post-conflit ?

Alors que la violence et les conflits sont intrinsèquement lies à l'insécurité humaine et les privations, les États fragiles et touchés par un conflit rencontrent des graves obstacles à la réduction de la pauvreté ainsi que pour parvenir aux objectifs de développement. Le cadre pour l'après-2015 doit donc relever efficacement les défis particuliers des personnes touchées par la pauvreté dans les situations de conflit et post-conflit, en partie au moyen de la promotion de la gouvernance, la justice, l'équité et la paix. Intégrer l'égalité des sexes et la mise en œuvre d'une approche fondée sur les droits de l'homme, y compris la santé sexuelle et reproductive et les droits afférents, a été préconisé par plusieurs répondants. Six organisations internationales ont mentionné les objectifs de consolidation de la paix et de renforcement de l'Etat du New Deal pour l'engagement dans les États fragiles, convenus lors du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide à Busan, qui a identifié cinq conditions fondamentales pour l'efficacité de l'aide au développement dans les pays fragiles et touchés par un conflit: la légitimité politique (un État pour tous), la sécurité (sécurité pour tous), la justice (l'équité pour tous), des fondements économiques (emplois pour tous), la gestion des ressources et revenues (services pour tous). La communauté internationale devrait apporter un soutien et de la solidarité ciblés, ont souligné les contributions, en assurant l'accès aux besoins de base, en soutenant la société civile, et en investissant dans la jeunesse, la stabilisation des systèmes de santé et en promouvant la justice réparatrice et/ou de transition.

A7) Comment rendre universels les buts et objectifs de développement tout en restant cohérents avec les priorités et objectifs nationaux ?

Les observations affirment de façon consensuelle qu'un cadre global suffisamment souple est nécessaire pour permettre des ajustements aux besoins, priorités et budgets aux niveaux régional, national et local. La plupart des observations ont fait remarquer que ce cadre global devrait être fondé sur un ensemble de principes découlant d'accords des Nations Unies et de conventions signées par tous les États membres – en particulier celles concernant les droits universels de l'homme. Cela garantirait la cohérence des actions menées aux niveaux local et national. Certaines réponses ont révélé qu'un certain nombre de thèmes (par exemple, l'éradication de l'extrême pauvreté) et de questions de développement transversales (l'égalité des sexes, par exemple) pourraient également être inclus dans le cadre mondial sans nuire à la cohérence entre les objectifs et les priorités mondiaux et nationaux. L'inclusion du principe de l'universalité des « responsabilités communes mais différenciées » est essentielle et serait le signe d'une amélioration majeure par rapport aux OMD, selon plusieurs contributeurs.

A8) Quel horizon temporel devrions-nous fixer pour la prochaine phase du programme de développement mondial (par exemple : 10, 15, 25 ans ou combiner différents horizons) ?

Les répondants ont émis différentes options parmi les horizons temporels possibles pour le cadre de développement pour l'après-2015 – dix ans, quinze ans, ou 20 à 25 ans, la majeure partie préconisant une combinaison des délais. En préconisant un horizon temporel de dix ans, l'organisation Development Intitiatives a affirmé que l'an 2025 serait un moment important pour l'éradication de la pauvreté où les objectifs seraient « universellement réalisables et mesurables ». Un délai de quinze ans a été préconisé pour un changement approprié (« le temps de changer une génération »), tout en permettant des progrès significatifs qui pourraient être mesurés et évalués. Plusieurs organisations ont argumenté pour un intervalle de plus long terme ou une planification par étape. Plus précisément, l'organisation Population Matters a suggeré un délai de dix ans pour des objectifs sectoriels, et de 25 ans pour les « thèmes de durabilité globale ». Le Forum européen de la jeunesse a écrit: « un calendrier à long terme donnerait une orientation pour les objectifs à long terme, offrant ainsi plus de temps pour les réaliser. Il faudrait le combiner avec des objectifs intermédiaires, [ce] qui dans le même temps permettrait de s'assurer une plus grande transparence ».

B. Partenariat et responsabilité pour le développement

B1) Comment un nouveau programme de développement peut-il relever les défis de cohérence et de coordination entre les organisations, les procédures et les nouveaux mécanismes qui traitent des problématiques d'envergure mondiale ?

Les contributions ont suggéré de relever les défis de cohérence et de coordination entre les organisations, les processus et les mécanismes de règlement des problèmes mondiaux, principalement à travers le système des Nations Unies, et en fournissant des ressources suffisantes à la société civile et en partageant les informations. L'Alliance mondiale de la jeunesse, Oxfam Inde, et d'autres organisations ont préconisé d'insérer le cadre pour l'après-2015 au sein des infrastructures et systèmes de suivi et de responsabilisation déjà existantes et de l'ensemble des obligations déjà prises par les Etats dans le cadre international des droits de l'homme. Le système des Nations Unies – par l'Assemblée générale, les organismes individuels, le Forum politique de haut niveau ou d'un nouveau Conseil sur la durabilité – a été identifié comme central dans les efforts menant vers une approche coordonnée et une mise en œuvre efficace du programme pour l'après-2015. Selon plusieurs organisations, un élément important afin de parvenir à un consensus est la « réforme en profondeur » des institutions financières internationales, notamment le FMI et la Banque mondiale, dans le

but de promouvoir « les droits de l'homme et la solidarité internationale dans le cadre d'un système de gouvernance mondiale plus équitable et appropriée ». D'autres suggestions ont été faites pour assurer la coordination et la cohérence y compris la coopération efficace entre les pays sur la gestion durable (y compris la gestion transfrontière), l'utilisation et la protection des ressources naturelles partagées, et l'alignement clair des travaux du Panel de haut niveau avec le processus intergouvernemental sur les Objectifs de développement durable (ODD).

B2) Comment construire et maintenir un consensus mondial sur un nouveau programme de développement en associant les États membres, le secteur privé et la société civile ?

Sur le processus, les observations ont reflété un large consensus pour affirmer que pour construire et maintenir un consensus mondial, le nouveau cadre doit utiliser une approche multipartite, vraiment participative incluant tous les groupes et les individus qui seront concernés par ce processus de développement: les gouvernements, le secteur privé, la société civile, et en particulier les groupes marginalisés qui ont été les plus durement touchés par la pauvreté et qui ont été exclus de l'élaboration du cadre des Objectifs du Millénaire pour le développement. Cette approche inclusive et multipartite devrait être utilisée à toutes les étapes de son initiative: de larges consultations devraient avoir lieu avec toutes les parties prenantes en commençant par la formulation du cadre et de ses politiques, et un engagement significatif doit se poursuivre durant la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation et l'examen des programmes du nouveau cadre. En outre, le processus doit être ouvert, transparent et pleinement participatif. Sur le fond, plusieurs soumissions ont appelé à l'inclusion des questions qui sont essentielles pour le travail de l'ONU concernant le développement, mais qui ne figuraient pas dans le cadre des OMD en 2000: la gouvernance, le respect des droits de l'homme, les normes internationales et les normes de protection du travail et de l'environnement.

B3) A quel point le Panel doit-il être précis sur les recommandations relatives aux moyens de mise en œuvre, notamment l'aide au développement, le financement, la technologie, le renforcement des capacités, le commerce et autres actions?

Les participants ont exprimé des vues très diverses quant à la précision des recommandations sur les moyens de mise en œuvre du Panel de haut niveau. Certains ont fait valoir qu'il est essentiel d'être aussi précis que possible afin d'avoir un cadre significatif, tandis que d'autres ont estimé que trop de précision serait trop irréaliste ou contre-productif. Les contributeurs ont distingué les moyens de mise en œuvre spécifiques qui prennent en charge un environnement international favorable (tels que la coopération fiscale et une taxe sur les transactions financières) et les recommandations au niveau national qui devraient se concentrer sur les droits à la participation afin d'assurer que les populations locales soient impliquées dans la prise de décision sur des moyens appropriés et la façon dont celles-ci doivent être mises en œuvre.

B4) Comment les mécanismes de responsabilité peuvent-ils être renforcés? Quels types de procédures de suivi devraient être établis? Quels éléments rendraient ces procédures efficaces? Comment rendre compte des progrès qualitatifs?

Dans l'ensemble, les conclusions reflètent beaucoup d'enthousiasme pour renforcer les mécanismes de responsabilisation et de transparence et plusieurs ont reconnu que cela constituerait une amélioration majeure par rapport aux OMD. Beaucoup d'observations ont proposé un système de « responsabilité multiple » qui inclurait toutes les parties prenantes – donateurs, gouvernements, société civile, le secteur privé – et tous les bénéficiaires, avec un accent particulier sur l'intégration des groupes sociaux marginalisés (y compris les femmes, les jeunes, les personnes handicapées), et qui serait opérationnel à tous les niveaux (local, national, régional et mondial). Les mécanismes de responsabilisation doivent être adaptés aux besoins et aux capacités à chaque niveau et pour les différents groupes de

parties prenantes, ont souligné les contributeurs. CIVICUS (Alliance mondiale pour la participation des citoyens) et la Fédération internationale pour la planification familiale ont souligné le rôle important de la société civile en tant qu'agent indépendant pour assurer un suivi efficace. Pour les répondants, un processus de suivi qui fonctionne bien est un processus transparent qui informe toutes les parties prenantes gratuitement à tous les niveaux opérationnels (local, national, régional et mondial). Oxfam Inde a suggéré que des indicateurs de processus soient utilisés pour améliorer les évaluations qualitatives. Le Mouvement international ATD quart monde a recommandé un autre outil essentiel pour les évaluations qualitatives: des rapports des personnes bénéficiaires, en particulier des plus marginalisées socialement, sur la façon dont les programmes de développement ont un impact sur leur vie.

B5) De quelle manière la transparence et une gouvernance mondiale plus inclusive peuvent-elles être utilisées pour favoriser la réalisation des objectifs du programme de développement ?

Les contributeurs considèrent la transparence comme la plus essentielle pour augmenter la probabilité de succès du programme de développement pour l'après-2015, y compris en termes d'accès à l'information et aux études par et pour toutes les parties prenantes ; la gouvernance ; et la participation à toutes les étapes du processus de développement, de l'établissement des priorités à la prise de décision, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation. L'ouverture a été préconisée comme crucial pour une inclusion significative de ceux dont le cadre vise à soutenir afin qu'ils puissent apporter une contribution à chaque étape. Pour accroître la transparence et améliorer l'intégralité de la gouvernance mondiale afin de mieux servir le programme de développement pour l'après-2015, les répondants ont préconisé un rôle accru des organisations de la société civile en tant qu'agents indépendants et partenaires dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des politiques gouvernementales. Les contributions ont également reflété des suggestions spécifiques et concrètes pour renforcer la transparence et une gouvernance efficace pour le programme de développement pour l'après-2015.